

**Société Anonyme Société Commerciale de Brasserie Co.Br.Ha.**  
**Société anonyme ayant fait un appel public à l'épargne**  
**Rue Chair et Pain, 11 – 1000 BRUXELLES**  
**Numéro d'Entreprise: 0403 567 015**  
**TVA: n°BE 403.567.015 (RPR Bruxelles)**

Le Conseil d'Administration a l'honneur d'inviter les actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **mardi 26 mai 2015 à 11 heures** au siège administratif de la société, **Provinciesteenweg 28 - 3190 Boortmeerbeek.**

---

**A G E N D A ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2014.
2. Rapport du commissaire sur l'exercice 2014.
3. Communication des comptes consolidés clôturés au 31.12.2014.
4. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2014 et affectation du résultat.  
*Proposition de décision* : approbation des comptes annuels, en ce compris l'affectation du résultat.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.  
*Proposition de décision* : décharge à donner, par vote séparé, aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leur mandat au courant de l'exercice 2014.
6. Divers

Les participants à l'assemblée générale sont priés de se présenter avant 10h45 pour l'enregistrement.

Pour être admis aux assemblées, conformément à l'article 22 des statuts et à l'article 536 du Code des sociétés, les propriétaires d'actions dématérialisées doivent déposer, au plus tard le 19 mai 2015, l'attestation établie par le teneur de comptes agréé constatant l'indisponibilité de ces titres, jusqu'à la date de l'assemblée générale, au siège d'exploitation de la société (Provinciesteenweg 28, 3190 Boortmeerbeek).

Les détenteurs d'actions nominatives doivent faire connaître leur intention de participer aux assemblées générales par courrier normal adressé au siège d'exploitation de la société au plus tard le 19 mai 2015.

Les rapports et documents mentionnés ci-dessus peuvent être consultés au siège de la société par les actionnaires sur présentation de la preuve de leur titre. Les actionnaires peuvent également obtenir gratuitement une copie de ces rapports et documents.

Le Conseil d'administration